

LE PUBLICISTE.

Décadi 20 Nivôse, an VI.

(Mardi 9 Janvier 1798).



Mouvement de l'armée autrichienne pour prendre possession des nouveaux états de l'empereur. — Départ de l'archiduc Charles pour Prague. — Séance de la députation d'Empire au congrès de Rastadt. — Offres faites au gouvernement par plusieurs armateurs de Bordeaux. — Proclamation du directoire exécutif aux Français, relativement à l'emprunt pour l'expédition d'Angleterre.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Venise, le 20 novembre.

L'arrivée des troupes autrichiennes est très-prochaine. Elles se sont mises en marche le 18 sur plusieurs points; 7000 grenadiers sont destinés pour Venise. Un quartier-général sera établi à Vicence, & celui qui est à Gorice viendra à Udine; environ 15 mille hommes seront répartis entre Verone & Legnago. Un autre corps de 15,000 hommes, sous les ordres du général de Terzi, restera dans le Tyrol.

On apprend d'Udine que les bagages & les hôpitaux des français sont déjà partis. La division qui occupoit encore cette province doit se mettre en marche demain. Les approvisionnemens qui se trouvoient dans les forteresses de Palma & d'Osopo, ont été achetées par un Génois, on ignore pour le compte de qui.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 22 décembre.

Les nobles vénitiens qui se trouvent ici & à Trieste, font de grandes dépenses pour figurer à Venise, lors des hommages d'obéissance & de fidélité qui seront rendus à sa majesté l'empereur.

On vient d'arrêter ici diverses personnes qui déclamoient contre la paix de l'Autriche avec la république française.

On assure généralement que les archiducs Charles & Joseph seront mariés l'été prochain; le premier avec la princesse Auguste de Saxe, & le second avec la fille de Louis XVI.

L'archiduc Charles, nommé gouverneur & capitaine-général du royaume de Bohême, est parti hier pour Prague.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 26 décembre.

Quoique le refus des plénipotentiaires français de reconnaître les pleins pouvoirs de la députation de l'Empire, ait arrêté toute négociation effective, cependant cette

députation continue ses assemblées dans les formes prescrites.

Les ministres de l'empereur ont, à ce qu'on assure, déjà légitimé leurs dernières instructions sur les bases exigées par la légation française.

Du 27. — La députation de l'Empire a tenu aujourd'hui une nouvelle séance, qui a duré jusqu'à trois heures de l'après-midi. Toutes les instances de cette députation pour détourner de l'Empire & de la ville de Mayence le sort que paroît lui avoir réservé le traité de Campo-Formio, ont été infructueuses. Les plénipotentiaires français ont même insinué confidentiellement à quelques envoyés, que leur gouvernement n'étoit pas d'humeur à se laisser amuser par des délais & des propositions indécentes, & que pour peu que l'Empire semblât vouloir trainer les négociations en longueur, il romproit l'armistice & recommenceroit les hostilités contre le corps germanique. On assure que cette déclaration a déterminé la plupart des membres de la députation à presser la reddition de Mayence, & à adhérer à la demande de la légation française relativement à l'illimitation des pleins-pouvoirs.

Les plénipotentiaires prussiens se sont légitimés près de la députation d'Empire comme députés de Brandebourg; mais lorsque Buonaparte sera de retour, ils entreront en conférence particulière avec lui, en qualité de plénipotentiaires de S. M. le roi de Prusse.

On commence à croire que Buonaparte ne reviendra pas à Rastadt. Le bruit court que ses équipages qui sont restés ici, doivent prendre la route de Paris.

Sur la demande formelle de la légation française, tous les émigrés français doivent sortir de cette ville dans l'espace de 24 heures.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bordeaux, le 12 nivôse.

Le commissaire principal de la marine s'empresse de faire connoître le résultat de l'assemblée qui a eu lieu hier à son bureau.

Onze bâtimens ont été offerts au gouvernement, sous la condition suivante:

« Nous soussignés, armateurs de Bordeaux, offrons de mettre à la disposition du gouvernement, pour le service de la république, les navires dont nous sommes propriétaires, dans l'état où ils se trouvent, sous la garantie qu'il nous donne, d'en payer la valeur en cas de prise ou naufrage, d'après l'estimation qui en sera faite contradictoirement.

» Pleins de confiance dans les mesures adoptées par le

gouvernement, & ne doutant pas de leur succès, nous nous en remettons à sa loyauté, pour l'indemnité qu'il jugera convenable de nous allouer après l'événement ».

Les armateurs qui ne se sont point encore présentés, pour traiter, sont invités à le faire d'ici au 20 de ce mois. Le nombre des bâtimens actuellement à la disposition du gouvernement, est de 27, presque tous de 4 à 600 tonneaux.

Signé, BERTIN.

DE PARIS, le 19 nivôse.

Charles de Rohan, enfermé dernièrement au Temple, vient d'être mis en liberté; il a prouvé sans peine qu'il n'étoit rien moins que contre-révolutionnaire.

— Le citoyen Cocheris, libraire, a été arrêté pour avoir mis en vente un discours composé à Londres par Rivarol, qui, en vantant beaucoup notre langue, se livre à de violentes déclamations contre la révolution française.

— Des lettres d'Autun portent que trente individus viennent d'y être arrêtés, par ordre du directeur du jury, comme prévenus d'avoir pris part à des mouvemens séditieux qui éclatèrent dans cette ville, le 24 fructidor dernier.

— Les administrateurs forestiers de Nevers ont été destitués, ainsi que ceux de plusieurs autres départemens.

— Le ci-devant marquis de Beaucaire vient d'être arrêté.

— Le comte de la malle du Mans à Tours, a été arrêté, il y a quelques jours, pendant la nuit, à un quart de lieue au-delà d'Écouloy.

— Jardin, l'un des condamnés à la déportation en fructidor, & qui voyageoit vers sa destination, a trouvé le moyen de s'évader entre Châtelleraut & Tours.

— Sur la demande du général en chef Buonaparte, l'adjudant-général Guidal est employé à l'armée d'Angleterre.

— La commission militaire de Marseille a condamné à mort Antoine Caselle & un nommé Piston.

Celle de la 10^e division, séante à Perpignan, a condamné, le 2 nivôse, à la même peine Jacques Cabannes (de la commune d'Arles).

Ils ont été déclarés convaincus d'émigration.

— On assure que huit prévenus d'assassinat se sont évadés des prisons d'Aix. Le geôlier a été mis en arrestation.

— On dirige de toute part, dans les départemens, les poursuites les plus actives contre les brigands connus sous le nom de *chouffeurs*; plusieurs d'entre eux ont déjà subi la peine capitale. Quelques-uns de leurs chefs de bandes sont arrêtés; leurs complices sont connus: 13 d'entre eux ont été mis en jugement devant le tribunal criminel du département de l'Èure. Le 22 frimaire, après une séance de 60 heures, treize ont été condamnés à mort, un à 24 ans de fers, & quatre acquittés. Trois autres compris dans la même procédure sont continués. Un de ceux-ci, chef de bande aussi, vient d'être arrêté à Etampes.

— Des lettres de Naples continuent à annoncer comme certain & effectué le déplacement du premier ministre Acton. Ce n'est cependant pas tout-à-fait une disgrâce, puisqu'il est nommé grand-amiral & généralissime des troupes de mer & de terre.

— On parle d'un mouvement populaire qui auroit eu lieu à Gènes. On en ignore & les détails & la cause.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Proclamation du directoire exécutif aux Français.

Paris, le 17 nivôse, an 6.

CITOYENS,

Le corps législatif vient de consacrer le vœu patriotique offert au directoire par le commerce de Paris. En faisant publier la loi sur l'emprunt d'Angleterre, le directoire exécutif va vous rappeler les motifs qui doivent vous intéresser tous au succès de cette mesure.

Citoyens, vainqueurs de l'Europe, il vous reste un seul ennemi qui regne sur les mers & qui prétend vous les fermer.

L'agriculture de la France, son commerce & son industrie, tout est entravé à-la-fois par l'Anglais qui bloque vos ports.

Vous, sur-tout, commerçans français, manufacturiers, armateurs des départemens maritimes & des grandes communes, secondez de tout votre zèle l'exemple qui vous est donné par le commerce de Paris. Entendez-vous le ministre de la Grande-Bretagne qui vous apprend, avec la plus insolente jactance, que le commerce anglais est à celui de France comme dix-huit à un? que les importations & exportations ne s'élèvent en France qu'à 40 millions, & qu'elles sont en Angleterre de plus de sept milliards? Avez-vous un instant à perdre pour faire cesser les calculs de l'avidité britannique? La France dû sacrifier momentanément son crédit au succès de la guerre. Maintenant la victoire doit lui payer ses sacrifices & lui rendre à-la-fois sa part de numéraire & son rang que son territoire, sa population, ses côtes & ses fleuves lui assignent parmi les puissances commerciales. Estimables négocians, songez-y; fondez vos richesses sur le crédit national. Vous voyez le gouvernement proscrire les denrées & les marchandises anglaises, tandis qu'il s'empresse d'ouvrir à l'industrie française de nouveaux débouchés. C'est ici votre cause: ce que vous ferez pour la guerre, vous l'aurez fait pour vous, pour le succès de vos fabriques, pour l'intérêt de vos familles & pour votre postérité.

Citoyens de tous les états, songez aux grands effets qui doivent résulter de l'effort que vous allez faire pour abaisser & pour punir le cabinet de Londres. Toujours, depuis un siècle, l'Angleterre a trouble le repos de l'Europe; son génie inquiet a tourmenté le continent, dont elle croyoit invinciblement séparée. Français, apprenez à ce prix que, pour être isolée, elle n'est pas inaccessible, qu'on peut renverser dans son sein les malheurs qu'elle porta dans vos foyers. L'Angleterre une fois vaincue, la paix perpétuelle sera désormais établie, & la balance de l'Europe demeurera invariable; car, la république française, trop forte pour être attaquée, n'aura point de motifs d'attaque; elle sera trop grande pour avoir de l'ambition, & ne connoîtra pas le besoin de sortir de ses limites.

On peut donc vous le garantir. Triomphez des Anglais & vous donnez la paix à vous & à vos descendans. Vous la donnez au genre humain. Vos combats seront les derniers que l'on aura livrés. C'est à vous que s'arrêtera la gloire militaire; & dans l'avenir même, les héros de France n'auront plus de rivaux.

Mais il ne suffit pas de vous parler de gloire. La révolution française, détournée dans son cours par tant d'obstacles de tout genre, aime à remonter vers sa source

On ne doit jamais oublier que la philosophie a été son principe, la liberté son but, & que ses défenseurs ont sur-tout pris les armes pour le bonheur des nations. Français ! vous voulez renverser la domination du cabinet de Londres ; mais vous ne voulez point asservir les anglais. Après l'infaillible succès des armes de la république, ce peuple vous devra d'être soulagé du fardeau de ces taxes énormes qui pesent sur les habitans de ses villes & de ses campagnes. L'Angleterre ne verra plus dix-huit mille soldats, dix-huit mille étrangers traverser l'Océan pour menacer ses habitans d'un asservissement prochain. Son roi, par la combinaison d'une tyrannie dérisoire, ne lui fera plus acquitter la solde de ces mercenaires payés pour l'enchaîner. Qui le croiroit ? quatre-vingt millions sont entrés dans le trésor particulier de Georges III, pour le dédommager, comme électeur d'Hanovre, des hanovriens qu'il se prête pour maintenir son despotisme sur ses sujets bretons.

Hâtez-vous, citoyens, d'affranchir cette nation, que vous sèparez de la haine due à ses oppresseurs : que les français, toujours loyaux & toujours invincibles, soient à-la-fois en Angleterre, les conquérans du ministère & les sauveurs des citoyens, les vainqueurs de la cour, & les libérateurs du peuple !

Et qu'on ne pense pas que l'Anglais affranchi tarde à vous demander une paix glorieuse. Les Anglais comparent eux-mêmes le machiavélisme de leur gouvernement à la loyauté de la France. Ils ont eux-mêmes admiré la modération de la république française, dans son traité avec l'Autriche. Ils savent que dans cette lutte que leur gouvernement vous force de renouveler, quels que soient les événemens, toutes les chances décisives sont contre l'Angleterre. Si la France est victorieuse, dès sa première attaque, le gouvernement de la Grande-Bretagne s'écroule sous le poids d'une dette immense. Si quelques revers peuvent retarder vos succès, les Anglais ont pu voir que rien n'abat votre courage, & que rien ne sauroit lasser votre persévérance. Plus seroient prolongés les efforts de la France, plus s'accumuleroit la dette des indemnités, & l'Europe le sait, cette dette seroit acquittée tôt ou tard.

Qu'est-il arrivé, en effet, de cette ligue formidable que le cabinet de Saint-James avoit organisée contre vous à Pilnitz ?

On vous a forcés de combattre pour votre indépendance ; vous avez conquis la Belgique. On a disputé la Belgique ; vous avez, en la défendant, conquis la Lombardie. En défendant la Lombardie, vous avez rendu à la France la limite du Rhin. La guerre commencée contre vous en 1792, à quarante lieues de Paris, vous l'avez terminée en 1797, à trente lieues de Vienne. Chaque enprave mise à la paix, n'a fait que donner le signal de nouvelles victoires.

O Français de tous les partis ! les Anglais vous ont fait du mal ; leur cabinet a excité vos discordes intérieures : c'est lui qui souleva l'Europe contre vous : c'est lui qui vous arma les uns contre les autres. Tournez vos armes contre lui ; unissez-vous, marchez à Londres... Là, vous extirperez la cause de tous vos maux. Vous trouverez à Londres & la paix du dehors & la fin de vos troubles. N'ayant plus d'ennemis à vaincre, vous ne penserez plus qu'à fonder votre république sur le repos & le bonheur. Vous avez parcouru une longue carrière : encore une dernière lutte, & le but est atteint. Déjà de sûrs pressentimens semblent annoncer la victoire. Le pouvoir de l'en-

thousiasme n'a point de limites en France. Pour prophétiser vos succès, mesurez votre volonté. Vos ennemis n'ont qu'un espoir ; c'est d'agir, s'ils le peuvent, sur votre opinion, de vous décourager & de vous désunir. C'est dans votre propre pensée qu'ils veulent vous combattre ; ailleurs, vous ne pouvez les craindre. Prouvez-leur par l'effet, que vous n'avez qu'un sentiment. Que chacun, pour sa part, s'empresse de contribuer au grand œuvre national ; que chacun, suivant ses ressources, s'intéresse à l'emprunt proposé ; que votre promptitude à remplir cet emprunt soit l'aigreur & l'image de la rapidité terrible qui doit être apportée à l'expédition ; & soyez assurés qu'à la seule nouvelle de ce mouvement unanime, le cabinet de Londres sera déjà vaincu.

Signé, P. BARRAS, président.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

« On mande de Vannes, le 2 nivôse, qu'il n'existe dans la forêt de Québécois aucun rassemblement qui puisse causer la plus légère inquiétude. Les agens & adjoints municipaux de différentes communes s'en sont assurés, en se mettant à la tête des patrouilles qui ont parcouru cette forêt.

« On vient d'arrêter trois prêtres fanatiques déguisés en paysans & en muisiens : l'un est Coleno ; le second, Demonial, ci-devant archi-prêtre de la cathédrale de Vannes ; le troisième, Louis Divelec.

« Les prêtres réfractaires ont été, en général, dans les départemens du Ouest, pendant les troubles, les ennemis les plus acharnés & les plus dangereux de la république. Les uns conduisoient eux-mêmes les colonnes des chouans ; les autres enrôloient, prêchoient, jugeoient & condamnoient à mort les patriotes. Après avoir éprouvé l'effet de la clémence nationale, loin de se soumettre au gouvernement républicain, ils ont continué à alimenter, par leurs prédications ou leur exemple, l'esprit de sédition & de révolte. Aux approches de la mémorable journée du 18 fructidor, que toute leur prudence n'a pu prévoir, ils secondoient, par leur audace, l'appel que la faction royaliste faisoit, du haut de la tribune, de leurs confrères déportés & des émigrés. Depuis cette glorieuse époque, ils continuent leur vie errante & vagabonde, & sont chaque jour un exemple vivant & scandaleux de rébellion à la constitution & à toutes les loix ; ce sont des ennemis irréconciliables, dont la présence sur le territoire de la république ne peut produire que les effets les plus funestes.

« Le département du Morbihan jouit dans ce moment de la plus parfaite tranquillité. Les laboureurs & les habitans des campagnes sont dans les meilleures dispositions. Pour ôter tout espoir aux émissaires royaux & anglais, les désarmemens commandés se continuent avec succès. Dans le nombre des fusils saisis, il en est plusieurs de fabrique anglaise, tout neufs. La plupart de ceux trouvés jusqu'à présent sortent des manufactures de ce gouvernement assassin ».

(Article officiel).

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 19 nivôse.

Sur la proposition de Savary, le conseil arrête qu'une commission sera nommée pour examiner quelles indem-

nilés sont dûes au capitaine Sereouf, pour les prises faites par lui, sur les anglais.

Les administrateurs du département des Deux-Sevres, demandent pour ce département ruiné par la guerre de la Vendée, un dégrevement sur la contribution fonciere. Le conseil passe à l'ordre du jour.

Le citoyen Barbaut-Royer, envoyé par la colonie de Saint-Domingue, comme haut-juré, n'ayant pas touché de traitement depuis six mois, demande à retourner à Saint-Domingue.

Le conseil ordonne le renvoi au directoire exécutif.

Des citoyens de Fougeres, demandent que le milliard promis à nos armées soient pris sur les biens des parens d'émigrés.

Des habitans de Périgueux exposent, que tout s'arrange pour que les prochaines élections soient aussi mauvaises que les dernieres. Ils demandent qu'on exclue des assemblées primaires tous les individus frappés par la loi du 19 fructidor; ceux convaincus d'avoir persécutés les républicains ou d'avoir employés des manœuvres pour influencer les dernieres élections. — Renvoyé à une commission.

Calès fait adopter, sur le costume des secrétaires rédacteurs, des messagers d'état & des huissiers du corps législatif, un projet de résolution dont voici les dispositions :

Secrétaires rédacteurs. Habit & pantalons de laine, couleur violette, manteau de soie de même couleur, bordé de velours noir, bottines, chapeau relevé par une cocarde nationale & surmonté de plumes noires.

Messagers d'état. Habit & pantalon bleus de ciel, de laine, manteau blanc bordé de rouge, bottines, & chapeau relevé par une cocarde nationale, avec une seule plume bleue.

Huissiers. Habit & manteau de laine, couleur de chamois, pantalon bleu, ceinture de mousseline bleue & franges aux trois couleurs, bottines & canne noire avec une pomme blanche.

On relit la rédaction de la résolution sur les délits qui se commettent sur les grandes routes : on y fait quelques changemens.

Le conseil passe ensuite à la discussion du projet de résolution sur la détermination de l'enceinte panstitutionnelle du corps législatif, & de l'enceinte particulière de chacun des deux conseils.

Baraillon s'éleve avec force contre ce projet : il trouve l'enceinte proposée beaucoup trop étendue; il demande le renvoi du projet à la commission, afin qu'elle présente d'autres vues & une enceinte plus retrécie, parce qu'il ne croit pas que le corps législatif puisse ni doive avoir la police dans presque une lieue de circonférence.

Cholet, par amendement, propose d'ajouter que cette police se borne à ce qui regarde la sûreté du corps législatif & le maintien du respect qui lui est dû.

Talot défend le projet; il expose qu'il est conforme à la constitution, & il en fait sentir la nécessité. Quant à la police, il est clair que celle qu'exerceront les deux conseils, ne nuira pas à la police générale, qui se fera sous leur surveillance.

Lamarque a la parole; il ne s'oppose pas à l'amendement proposé par Cholet; mais il regarde tout ce qu'a dit Baraillon comme contraire aux principes. Depuis longtems, dit-il, je m'afflige de voir que lorsqu'il s'agit de la dignité du corps législatif, on multiplie les obstacles,

on vous propose des mesquineries indignes de vous; on lie de retrancher ce qui peut consacrer cette dignité, il faudroit y ajouter si la constitution le permettoit; sans cette tribune en effet où nous la défendons, où nous la défendrons toujours, il n'y auroit pas de corps législatif. Une faction conspiratrice vous le disoit souvent; elle le disoit avec des intentions perfides; mais il faut convenir qu'elle disoit souvent la vérité; elle vouloit en abuser, & nous étions forcés de la combattre: mais les députés restés fideles doivent veiller à conserver toute sa dignité au corps législatif, qui est le moins fort dans l'ordre des choses actuelles.

Lamarque fait voir ensuite qu'on ne peut pas retrécir l'enceinte proposée, puisque la police doit s'y faire, non par l'un ou l'autre conseil, mais par le corps législatif; la communication entre les deux conseils doit donc ne pouvoir être coupée.

Après quelques débats, l'amendement de Cholet est écarté & le projet adopté.

Sur la proposition de Pison-du-Galand, la commission des inspecteurs est chargée de faire un rapport sur les effets de la police à exercer par le corps législatif dans son enceinte constitutionnelle.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 19 nivôse.

On donne lecture d'une lettre de deux français prisonniers en Angleterre. On leur refuse tout; ils manquent de tout & réclament des secours.

Ysabeau demande le renvoi de cette lettre au directoire. Il demande en outre qu'elle soit imprimée, afin de prouver aux Français combien est fondée la haine qu'ils ont conçue pour le gouvernement anglais.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative à la durée des fonctions des présidens & accesseurs publics des tribunaux criminels.

Decomberousse & Guchamp parlent en faveur de la résolution. — La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 19 nivôse.

Amsterd.....	57 $\frac{1}{2}$ $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{3}{4}$	Lausan....	$\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ pertes.
Idem cour.,...	55 $\frac{3}{4}$, 56 $\frac{1}{8}$	Inscrip.....
Hamb.....	193 $\frac{3}{4}$, 191 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{1}{2}$ 2l. 12s., 13s., 14s. $\frac{1}{2}$
Madrid.....	13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	14 s.
Mad. effect....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{1}{4}$	31. 6s., 5 s., 6s.
Cadix.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{1}{4}$	25 l. 10 s. pertes.
Cad. effec. 15 l., 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Or fin.....	105 l. 5 s.
Gènes.....	94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$	Ling. d'arg.....	50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$
Livourne.....	103 $\frac{1}{4}$, 102 $\frac{1}{4}$	Portugaise.....	97 l. 10 s.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Quadruple.....	81 l.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée.....	26 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.

Esprit $\frac{5}{8}$, 500 liv. — Eau-de-vie 22 deg. $\frac{1}{2}$ 380 à 420 liv. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Marim., 2 l. 8 s., 10 s. — Idem St-Domingue, 2 l. 5 s., 6 s. — Sucre de Hollande 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 l. 8 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel, 4 l. 5 s.

A. FRANÇOIS.